

# Commune de Paudex

bureau du conseil communal



## Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 10 octobre 2022 à 20h00, à la salle du conseil communal de Paudex.

---

### Le Président

Ouvre la séance à 20.00 heures.

Salue la présence de M. Claude Quartier pour le Courrier

### 1.

#### **APPEL DES CONSEILLERS/CONSEILLERES**

Se sont excusés :

Monsieur le Syndic Jean-Philippe Chaubert,

Monsieur le Municipal, Jean-François Spring

Mmes Karine Crousaz, Micheline Chatelan, Nicolette Engelbrecht,

Caroline Naudin, Laurence Crot, Anne-Aymone Schoenholzer,

Marinette Nicod ainsi que MM. Jean-Marc Rüeger, Xavier De

Landerset et Fabien Spring.

32 conseillères et conseillers sont présents, 10 sont excusés et 3 personnes sont non excusées.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### 2.

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### Le Président

Présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

### 3.

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Le PV est accepté à l'unanimité.

### 4.

#### **COMMUNICATIONS DU BUREAU**

### Le Président

Informe que les séances sont enregistrées à partir de ce jour. Les membres sont priés de parler dans le micro en se présentant à la prise de parole.

- 
- 5.** **PRÉAVIS MUNICIPAL 04-2022 – SDIS OUEST LAUSANNE PASSAGE EN ASSOCIATION**
- Le Président** Invite M. Gianfranco Farinelli, président de la Commission ad hoc, à lire son rapport.
- M. Farinelli** Donne lecture de son rapport de commission ainsi que ses conclusions. Chaque conseiller a valablement reçu une copie.
- Le Président & Mme Dillner-Reichen** Remercient M. Farinelli pour la lecture de son rapport ainsi que tous les membres de la commission ad hoc pour le travail fourni.  
M. le Président demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions ou des remarques.
- Le Président** Demande au Conseil Communal de passer au vote sur les conclusions du préavis 04-2022 et en fait lecture :
- ✓ 30 acceptations
  - ✓ 0 avis contraire
  - ✓ 1 abstention
- Le préavis 04-2022 est accepté avec 30 voies, 0 avis contraire et 1 abstention.
- 6.** **PRÉAVIS MUNICIPAL 05-2022 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2023**
- Le Président** Invite M. Robin Lemmel, président de la Commission des Finances, à lire son rapport.
- M. Lemmel** Donne lecture de son rapport de commission ainsi que ses conclusions. Chaque conseiller a valablement reçu une copie.
- Le Président** Remercie M. Lemmel pour la lecture de son rapport ainsi que tous les membres de la commission pour le travail fourni.  
M. le Président demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions ou des remarques.
- M. Gourdet** Relève que le lien menant au site SOS Communes ne semble pas fonctionner.

---

Un nouveau lien sera transmis par courriel par la secrétaire à tous les membres du Conseil Communal.

**Mme Bovet**

Rappelle que la parcelle n° 256 n'est pas à vendre et que celle-ci est en culture. Elle appartient à la famille Bovet.

**M. Khetari**

Confirme que la parcelle n° 256 n'est pas à vendre. Le montant indiqué dans le préavis est en réserve pendant 5 ans. Cette indemnité de CHF 902'000.— est mise en provision dans les fonds affectés. Cet argent ne sera pas utilisé pour autre chose.

Le canton va préparer un contre-projet pour SOS Communes. Un délai d'une année a été demandé au Grand Conseil pour préparer ce contre-projet. Nous serons plus éclairés dans 5 à 6 mois.

Le recours des 37 communes de 2019 contre la facture sociale qui est en cours auprès du Tribunal Fédéral devrait également bouger. Le Tribunal Fédéral devrait prononcer un arrêté dans les mois à venir.

**Le Président**

Demande au Conseil Communal de passer au vote sur les conclusions du préavis 05-2022 et donne lecture de la décision :

- ✓ 31 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 0 abstention

Le préavis 05-2022 est accepté avec 31 voies à l'unanimité.

**M. Kehtari**

Remercie la commission des finances pour sa collaboration. Concernant les finances de la commune, nous continuons à être rigoureux et nous ne relâchons pas la pression auprès du canton pour alléger certaines charges.

**7.**

**COMMUNICATION MUNICIPALES**

**Mme Martin**

Le calendrier de l'Avent parviendra prochainement par poste à tous les habitants. Une date particulière est à retenir. Il s'agit du 7 décembre qui est dédié au village solidaire (nommé l'Avant-Poste). Ce projet a été initié il y a 4 ans avec Pro Senectute. Des moyens sont mis en place pour que les personnes âgées puissent rester le plus longtemps possible chez elles. A moyen terme, il n'y aura pas assez de places pour tous dans les EMS. Nous avons un groupe motivé d'habitants qui questionne les seniors pour comprendre leurs besoins. Tout le monde est le bienvenu pour rejoindre ce groupe d'habitants et apporter ses idées.

Le café du mercredi matin rencontre un grand succès dans le local de l'Avant-Poste, en face de la brasserie de Paudex.

Tout le monde est bienvenu le 7 décembre dès 17h30 à l'Avant-Poste pour venir partager un thé ou un verre de l'amitié.

Nous souhaitons plus de solidarité et de convivialité dans notre village afin que les personnes âgées soient plus autonomes.

Un constructeur de chars motivé pour la fête des vendanges 2023 a été trouvé. Nous sommes maintenant en quête de bénévoles pour la décoration du char et les costumes des enfants.

## **8.**

### **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERSES**

#### **Le Président**

Demande si quelqu'un désire prendre la parole.

#### **M. Desbaillets**

Fait remarquer que le texte lu aux conseillers communaux assermentés lors de la séance du 26 septembre fait référence à la religion et aimerait savoir la provenance de ce texte.

M. Desbaillets s'interroge également sur la raison de la mention de la religion dans le cadre d'une assermentation.

#### **Le Président**

A en effet lu le texte d'assermentation du Conseil d'Etat vaudois, sans savoir que celui-ci était différent et s'en excuse.

Rappelle qu'il y a des références religieuses qui sont historiques dans nos constitutions, la constitution fédérale débutant par exemple par « au nom de Dieu tout puissant ».

Le Président rappelle que la dernière séance de l'année aura lieu le lundi 21 novembre à 19h00. Elle traitera notamment du budget 2023. Cette séance sera suivie du traditionnel apéritif de fin d'année.

La séance est levée à 20h41.

*La date de la prochaine séance est fixée au lundi 21 novembre 2022 à 19.00*

Le Président

La Secrétaire

Laurent Witschi

Rosanna Sanchez